



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/53/Add.1
25 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES MARCHANDISES
DANGEREUSES ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Vingt-septième session,
Genève, 4-8 juillet 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Additif 1

Liste des documents

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ST/SG/AC.10/C.3/53 Ordre du jour provisoire de
la vingt-septième session

ST/SG/AC.10/C.3/53/Add.1 Liste des documents

Documents de référence (secrétariat)

ST/SG/AC.10/1/Rev.13 Treizième édition révisée des Recommandations
relatives au transport des marchandises
dangereuses, Règlement type

ST/SG/AC.10/11/Rev.4 Quatrième édition révisée du Manuel d'épreuves
et de critères des Recommandations relatives
au transport des marchandises dangereuses

ST/SG/AC.10/30	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
ST/SG/AC.10/32 et Add.1 et 2	Rapport du Sous-Comité sur sa deuxième session et additifs
ST/SG/AC.10/C.3/52	Rapport du Sous-Comité sur sa vingt-sixième session

2. TRANSPORT DE GAZ

Aucune proposition n'a été soumise au titre de ce point de l'ordre du jour.

3. EXPLOSIFS, MATIÈRES AUTORÉACTIVES ET PEROXYDES ORGANIQUES

a) Épreuves de la série 8

ST/SG/AC.10/C.3/2005/6 (Pays-Bas)	Rapport du Groupe de travail informel sur les émulsions, les suspensions ou les gels de nitrate d'ammonium (ENA)
ST/SG/AC.10/C.3/2005/11 (Espagne)	Mode opératoire et critère s'appliquant à l'épreuve modifiée du tube avec évent
ST/SG/AC.10/C.3/2005/14 (Royaume-Uni)	Modification de la figure 10.4 du Manuel d'épreuves et de critères – Procédure pour les nitrates d'ammonium en émulsion, suspension ou gel servant à la fabrication d'explosifs de mine

b) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2005/5 (Australie)	Écrans témoins en aluminium employés dans les épreuves de la série 6, type c)
ST/SG/AC.10/C.3/2005/22 (Canada)	Épreuve supplémentaire destinée au classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

4. EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES)

a) Performance des emballages

ST/SG/AC.10/C.3/2005/8 (Argentine)	Épreuves de chute et de redressement pour les grands récipients pour vrac (GRV)
------------------------------------	---

b) Révision du chapitre 6.3

ST/SG/AC.10/C.3/2005/15 (Royaume-Uni)	Chapitre 6.3
---------------------------------------	--------------

c) Propositions diverses

- ST/SG/AC.10/C.3/2004/76 (Chine) Emballages imperméables à l'eau
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/2 (Australie) Résistance au rayonnement ultraviolet des matières plastiques employées dans les grands récipients pour vrac
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/4 (Australie) Résistance des grands récipients pour vrac (GRV) composites «à trajet unique» ou «légers» équipés d'une armature extérieure en métal et d'un récipient intérieur en plastique

5. QUANTITÉS LIMITÉES

- ST/SG/AC.10/C.3/2005/7 (Australie) Prescriptions relatives aux épreuves
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/17 (Royaume-Uni) Quantités exemptées

6. INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE

- ST/SG/AC.10/C.3/2004/74 (Chine) Lanceurs de confettis
- ST/SG/AC.10/C.3/2004/75 (Chine) Instruction d'emballage applicable aux sels de l'acide dichloroisocyanurique
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/1 (Australie) Critères de classement des matières de la classe 8
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/10 (ICCA) Transport de la nitroguanidine humidifiée (n° ONU 1336)
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/13 (PRBA) Nouvelle rubrique pour les batteries rechargeables au lithium ionique et nouvelle disposition spéciale y relative, amendements des dispositions spéciales 188, 230 et 310 et nouvelle instruction d'emballage applicable aux batteries rechargeables au lithium ionique
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/16 (Japon) Nouvelles rubriques pour les systèmes à piles à combustible contenant du gaz inflammable
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/18 (Royaume-Uni) Médicaments (n°s ONU 1851, 3248 et 3249)
- ST/SG/AC.10/C.3/2005/21 (États-Unis d'Amérique) Instructions de transport en citernes mobiles et dispositions spéciales applicables au numéro ONU 3129

7. PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE

ST/SG/AC.10/C.3/2005/3 (Australie) Définition des engins de transport et des engins de transport fermés

ST/SG/AC.10/C.3/2005/9 (Royaume-Uni) Dispositions concernant la sûreté (chap. 1.4)

Adjonction à la liste des marchandises dangereuses à haut risque

ST/SG/AC.10/C.3/2005/12 (DGAC) Flèches d'orientation apposées sur les marchandises de la classe 7

8. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT DU TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

ST/SG/AC.10/C.3/2005/19 (Royaume-Uni) Transport des matières radioactives

9. OPTIONS POUR FACILITER L'HARMONISATION GLOBALE DES RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES AVEC LE RÈGLEMENT TYPE

ST/SG/AC.10/C.3/2005/20 (Canada/Royaume-Uni) Convention mondiale

10. AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DU DANGER

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. PRINCIPES DIRECTEURS DU RÈGLEMENT TYPE

ST/SG/AC.10/C.3/2005/23 (Royaume-Uni) Principes directeurs

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. ADOPTION DU RAPPORT
